





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-102**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc164793-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL. ADHÉSION DE LA VILLE A LA MISSION LOCALE.

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : S.DIJON

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la VilleRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015**Nomenclature : 8.5**

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE****OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL. ADHÉSION DE LA VILLE A LA MISSION LOCALE.-
Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Le chômage des jeunes est problématique sur la communauté du Pays d'Aix puisque les derniers chiffres INSEE de 2011 indiquent que 26.3% des jeunes de 15 à 24 ans sont en recherche d'emploi. Ces chiffres sont d'autant plus importants dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence: 41.6% des jeunes à Beisson, 39.9% à Corsy, 39.7% à Jas de Bouffan et 28.6% à Encagnane.

La Mission Locale du Pays d'Aix (MLPA) est une association qui remplit une mission de service public pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans via :

- une antenne à Aix-en-Provence, comprenant le siège social: Les heures d'ouverture au public sont de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 sauf les vendredis et lundis après-midi.
- quatre antennes hors Aix,
- un Point Service aux Entreprises situé sur la Zone d'activités des Milles,
- un conseiller affecté à la Maison d'arrêt de Luynes dans le cadre de l'accompagnement des jeunes sous main de justice
- 21 permanences
- 40 salariés employés, dont majoritairement des conseillers en insertion professionnelle.

La Mission Locale du Pays d'Aix couvre 33 communes dont 30 sont adhérentes. Celle-ci intervient également à Gardanne pour l'accompagnement des jeunes dans le programme CIVIS, et la mise en oeuvre des Emplois d'Avenir. Elle assure ainsi des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable. Son rôle s'étend également à la prise en compte de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale dans tous les domaines de la vie quotidienne (logement, sport, santé, culture, loisirs...).

Le regroupement des deux antennes Aixoises désignées jusqu'alors Aix Ouest et Aix Centre sur le site de 500 m2 rue Charloun Rieu (complexe Joseph d'Arbaud) a permis depuis avril 2013, d'offrir un service de proximité sur le Jas de Bouffan tout en affirmant un lieu commun accessible à tous les aixois. Ils disposent également de deux permanences à Aix (1 fois par mois): une au centre social «

Aix Nord », l'autre au sein du centre associé de la Cité des Métiers, dans le centre d'Aix-en-Provence.

Accueil à Aix-en-provence

A Aix en Provence, le 1er accueil des jeunes se fait sans rendez-vous. Il a lieu tous les matins et après-midi par deux conseillers sur chaque demi-journée. Ces plages d'accueil sont également proposées aux jeunes qui ne sont plus en lien avec la Mission Locale depuis plus de cinq mois. Les jeunes ayant déjà un conseiller référent, qu'il soit dans un programme ou pas, sont accueillis sur des plages de rendez-vous possible le matin ou l'après-midi par le conseiller référent. En l'absence d'un conseiller, il est demandé aux jeunes de se présenter sur les plages d'accueil réservées au 1er accueil où les jeunes sont reçus par le conseiller disponible. Le temps réservé à ces jeunes est variable en fonction du besoin exprimé, des échéances prévues et des flux.

Quelques chiffres...

Spécifiquement pour la ville d'Aix-en-Provence, en 2014, la mission locale du Pays d'Aix a accueilli (contact de toute nature avec un intervenant de la mission locale) 2913 jeunes et reçu (entretien individuel ou collectif) 2601 jeunes (48,2 % de femmes et 51,8 % d'hommes). 1113 jeunes ont été reçus pour la première fois au cours de la période.

Zoom sur les Zones Urbaines Sensibles d'Aix en Provence (bilan intermédiaire au 30/09/2013)

	Jeunes en contact	Jeunes en premier accueil	Jeunes en demande d'insertion
Beisson	66	17	45
Corsy	63	13	40
Jas de Bouffan	644	193	429
TOTAL	771	223	514

La mission locale poursuivra en 2015 son travail d'accompagnement social et professionnel en direction des jeunes, des actions spécifiques seront développées ou intensifiées :

- > poursuite des actions pour toucher les jeunes qui ne viennent pas spontanément (travail particulier sur les publics de 16-17 ans dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire)
- > actions de remobilisation du réseau de partenaires relayant la Mission Locale
- > renforcement du partenariat opérationnel avec les acteurs de l'éducation nationale, de la formation et de l'emploi et des acteurs de proximité en lien avec la jeunesse
- > mise en place du compte personnel de formation, évolution et adaptation des modalités d'accueil du public pour répondre au cahier des charges
- > poursuite des missions d'information et d'orientation des publics
- > développement du parrainage d'entreprises
- > travail en individuel et en collectif avec les jeunes diplômés
- > développement des ateliers de techniques de recherche d'emploi
- > amélioration de l'accès et du suivi des jeunes dans le cadre des clauses d'insertion

Éléments budgétaires :

2015

Pour information le budget prévisionnel de la Mission Locale du Pays d'Aix en 2015 s'élève à 2 301 026 euros. Les charges étant couvertes par les financements suivants :

- État: 769 998 euros
- Conseil Régional Paca: 375 471 euros
- Communauté du Pays d'Aix: 400 000 euros
- Pôle Emploi: 107 410 euros
- Communes: 469 596 euros

2014

Le budget de la mission locale (situation provisoire arrêtée au 30/09/2014) s'élève à 2 266 664 euros. Les charges ont été couvertes par les financements suivants :

- État: 862 958 euros
- Conseil Régional: 368 268 euros
- Communauté du Pays d'Aix: 400 000 euros
- Communes: 468 968 euros

- Pôle Emploi: 107 410 euros

Pour accompagner la dynamique de la structure et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

Pour l'année 2015, la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix sollicite auprès de la Ville d'Aix-en-Provence, le versement de la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de :

223 624, 70 €, soit une participation sur la base de 1,55 € par habitant et sur les résultats INSEE des populations légales 2011 qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués, sachant que le versement intégral de la cotisation est prévu pour 2015. Ce dernier interviendra dès réception du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'association.

Cotisation 2013	Cotisation 2014	Cotisation 2015
225 173,15 €	224 570,20 €	223 624,70 €

Par décision du Conseil Municipal du 9 février 2015 (DL.2015-23) l'article L2122-22-24 autorise au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du présent rapport.

DL.2015-102 - INFORMATION DU CONSEIL. ADHÉSION DE LA VILLE A LA MISSION
LOCALE.- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)